Conditions particulières

Organisateur : IP Plurimedia SA, ayant son siège social avenue Jacques Georgin, 2 à 1030 Bruxelles.

Nom de l'action : 100% NOEL 2013

Durée de l'action : Du 29/11/2013 au 01/01/2014

Mécanisme du jeu / Détermination du vainqueur :

Le téléspectateur désireux de participer au jeu-concours **100% NOEL 2013** devra envoyer le mot clé **NOEL** par sms au **6625** facturé 1€. Il reçoit immédiatement un sms en retour facturé 1€ précisant la dotation obtenue. La participation coûte 2€ au total.

Outre des cadeaux physiques, cette action comprend également des cadeaux digitaux :

- Morceaux de musique : Le gagnant devra se rendre sur le site www.starzik.be, muni de son code unique afin d'obtenir le morceau de musique de son choix.
- Accès à des vidéos exclusives grâce à RTL à l'infini : Après identification du gagnant, celui-ci se verra attribuer un code qui lui sera propre. Ce code unique lui permettra d'avoir accès à une sélection prédéterminée de vidéos à la demande sur le site web http://gagnant.rtlalinfini.be/. Le gagnant aura la possibilité de visionner les vidéos de son choix au sein de l'offre et ce pendant une durée de 48h à compter de l'encodage du code. Les codes uniques sont valables jusqu'au 31/01/2014.
- Tous les textes, images, graphiques, fichiers sonores, fichiers d'animation, fichiers vidéos et leurs arrangements sur nos sites web sont protégés par le droit d'auteur et par d'autres droits de propriété intellectuelle. Vous n'acquérez aucun de ces droits en visitant nos Sites. L'utilisation et la reproduction de tout ou partie du contenu de nos sites, autre que celles nécessaires à votre visite sur ceux-ci sont interdites sans le consentement préalable écrit de RTL Belgium.

Les personnes rencontrant un problème pour le téléchargement peuvent obtenir leur contenu digital en téléphonant au 02/337.67.93

Modalités de participation :

Chaque personne participante est gagnante si elle a envoyé le mot NOEL par sms au 6625. L'utilisateur reçoit alors un sms précisant le cadeau. Il peut s'agir soit d'un contenu digital, soit d'un cadeau issu de la liste précisée ci-dessous.
Le participant peut participer autant de fois qu'il le désire dans la limite du raisonnable.

Prix et validité du prix :

L'intégralité des références et modèles des prix mis en jeu sont à disposition sur simple demande.

100% des participants obtiennent quelque chose
Soit un des prix repris dans le tableau ci-dessous soit un contenu digital pour l'ensemble des participants n'ayant pas obtenu un des prix précités ci-dessous.

Hi-tech, electro	Mini-Coyote

Hi-tech, electro	Home Cinema	
Accessoires Hi-tech	Casque JBC	
Jouets	Wii Disney	
Jouets	Nintendo DS Rebelle	
Jouets	Xbox 360 Rebelle	
Jouets	1000 Bornes Cars	
Jouets	Tintin	
Jouets	Jungle Speed	
Jouets	Dobble	
Jouets	Time's up Family 1	
Jouets	Peluche Monster Inc Mike	
Jouets	Peluche Monster Inc Sully	
BD	Game Over T5	
BD	Boule et Bill Intégrale (T1 à T34)	
BD	Boule et Bille T34	
BD	Kid Paddle Vol12	
BD	Kid Paddle Vol13	
BD	Kid Paddle Coffret	
DVD Disney	Muppets	
DVD Disney	Raiponce	
DVD Disney	Mickey aime Minnie	
DVD Disney	Le bal costumé de Minnie	
DVD Disney	Mickey dans l'espace	
DVD Disney	Cars	
DVD Disney	Cars 2	
DVD Disney	Aladdin	
DVD Disney	Toy Story 3	
DVD Disney	Roi Lion	
DVD Disney	Roi Lion 2	
DVD Disney	Monster Inc	
DVD Disney	Rebelle	
DVD Disney	Là-Haut	
DVD Divers	The Grey	
DVD Divers	Colombiana	
DVD Divers	Buried	
DVD Divers	Lock Out	
DVD Divers	Ne le dis à personne	
DVD Ados	Twilight Chapitre 4 Partie 2	
DVD Ados	The Hunger Games	
DVD Ados	Twilight intégrale	
Blu-Ray	Twilight Chapitre 4 Partie 2	
Blu-Ray	The Hunger Games	
Blu-Ray	Harry Potter Intégrale	
Blu-Ray	Monster Inc	
SEJOURS	Séjour Disney 2j/1n 4 pers juillet 2014	

SEJOURS	Séjour à Rochehaut
CHEQUES	UGC ticket 30/01/2014 (4 places)
CHEQUES	Traffic (Magasin) 30/06/2014 (50€)
CHEQUES	DI 25€
CADEAUBOX	Plaisirs Gastronomiques 124,90 €
CADEAUBOX	Week-end Pure Nature 89,90 €
CADEAUBOX	Séjour au Bord de l'Eau 99,90 €
CADEAUBOX	Week-end à Vélo 109,90 €
CADEAUBOX	Nuit Nomade 119,90 €
CADEAUBOX	Séjour Déco 124,90 €
CADEAUBOX	Paris s'éveille 134,90 €
CADEAUBOX	Week-end Détente 139,90 €
CADEAUBOX	Séjour Gourmand 189,90 €
CADEAUBOX	Séjour Romantique 224,90 €
CADEAUBOX	Séjour Charmant Deux Nuits 244,90 €
CADEAUBOX	Apéro & Tapas 29,90 €
CADEAUBOX	Cuisine Sans Frontières 44,90 €
CADEAUBOX	Ciné & Dîner 69,90 €
CADEAUBOX	Men Only 34,90 €
CADEAUBOX	Women Only 34,90 €
CADEAUBOX	Moment à 2 49,90 €
CADEAUBOX	Moment en Famille 49,90 €
CADEAUBOX	Action & Aventure 49,90 €
CADEAUBOX	Moment entre Amis 69,90 €
CADEAUBOX	Zone Interdite 79,90 €
CADEAUBOX	Adrénaline 189,90 €
CADEAUBOX	Massage 59,90 €
CADEAUBOX	Sauna Privé 79,90 €
CADEAUBOX	Cadeaubox à la Carte 35€
CADEAUBOX	Cadeaubox à la Carte 50€
CADEAUBOX	Cadeaubox à la Carte 100€
VOITURE	1 Voiture
VOYAGE	1 voyage
CASH	5 000 €
VELOS	Vélo dame
VELOS	Vélo homme
DVD	Coffret Marc Herman Jamais 3 sans 3
DVD	Coffret Marc Herman 30 ans ça c'est fait
DVD	Coffret Marc Herman ça aussi c'est fait

Spécificités éventuelles quant au type de participants :

* Les personnes mineures devront avoir l'aval de leurs parents afin de prétendre au cadeau.

Retrait du prix : Les gagnants des prix physiques seront contactés par téléphone. **Disponibilité du règlement :** Internet
Règlement Général des jeux-concours

Le présent règlement édicte les règles générales applicables à tout jeu concours organisé sur RTL.be, RTL TVI, CLUB RTL, PLUG RTL et Bel RTL. Les conditions particulières à un concours seront reprises au-dessus du règlement général et dérogeront, le cas échant, aux présentes conditions générales.

1. Critères de participation

Les jeux concours sont ouverts à toute personne majeure domiciliée en Belgique au moment du concours. Dans le cas particulier où des personnes mineures sont invitées à participer à des jeux-concours, elles le font sous la responsabilité d'un adulte mais jamais pour des jeux d'argent.

2. Descriptif des modalités de participation et de sélection des gagnants

Plusieurs modes de participation sont possibles :

- Téléphone Fixe-Mobile
- SMS-Voice deposit
- Internet
- Courrier

De manière générale, plusieurs modes de sélection sont les plus fréquents :
En cas de **participation par sms ou via un formulaire de participation simple sur internet**, le participant signale sa participation au concours par l'envoi d'un sms ou d'un formulaire internet simple. Le gagnant est sélectionné parmi les sms ou formulaires reçus, selon un algorithme prédéterminé.
En cas de **participation par sms de candidature** : le participant signale son souhait de participer au concours par l'envoi d'un sms de candidature. Un ou plusieurs candidats sont sélectionnés parmi les sms reçus, selon un algorithme prédéterminé et/ou sur base des motivations exprimées à la demande dans le message, le média étant seul juge en la matière. Ce(s) candidat(s) réponde(nt) ensuite à une ou plusieurs questions posées dans le cadre de l'opération, le ou les gagnant(s) sont alors déterminé(s) en fonction des réponses données et de la mécanique particulière du concours (un seul cadeau final ou un cadeau possible par candidat, ...). Une question subsidiaire peut posée pour départager les éventuels ex-æquo.
En cas de **participation par formulaire internet de participation avec réponse(s) à une ou plusieurs questions** : le participant qui souhaite participer au concours est invité à répondre à un questionnaire de x questions, le meilleur score déterminant le gagnant. Une question subsidiaire peut départager les éventuels ex-æquo.

En cas de **participation par formulaire internet de candidature** : le participant signale son souhait de participer au concours par l'envoi d'un formulaire internet de candidature. Un ou plusieurs candidats sont sélectionnés parmi les formulaires reçus, sur base des motivations exprimées par le candidat (originalité du message, de la situation, ...), le média étant seul juge en la matière.
Dans l'absolu, et quel que soit le mode de participation et de sélection requis, le média se réserve le droit d'opérer une sélection supplémentaire parmi les participants sur base de leur motivation et de leur disponibilité immédiate en fonction des spécificités du jeu-concours. Ainsi, il se réserve le droit de vérifier l'adéquation des candidats à une série de conditions (disponibilité pour le gain, profil particulier,...etc).
Enfin, après identification du gagnant ainsi déterminé, celui-ci peut être encore être évincé sur base du critère de durée entre deux participations gagnantes imposée par le média. (voir **point 7. Limites particulières**)

3. Dates et durée du concours
Les dates seront déterminées au cas par cas.

4. Cadeaux
Pour chaque opération, les cadeaux à gagner sont clairement présentés. Ces cadeaux sont personnels, incessibles et non susceptibles d'échange contre un autre lot ou en espèces.

5. Modalités d'avertissement du gagnant et de retrait du prix
Les participants aux concours reconnaissent qu'ils pourront être disqualifiés de ceux-ci dès lors que les équipes responsables n'arrivent pas à entrer en contact avec eux par quelque mode de communication que ce soit, en ce compris dès le premier appel sans réponse.
En cas de participation par internet, les participants aux concours reconnaissent également qu'ils pourront être disqualifiés dès lors qu'ils ne répondraient pas à un courrier électronique provenant des équipes responsables dans un délai de 24H.
Les gagnants recevront leur cadeau par Taxipost ou par coursier ou par tout autre mode désigné pour chaque jeu particulier. Le service de livraison lorsqu'il ne peut remettre le cadeau, dépose un avis de passage mentionnant ses coordonnées de façon à ce que le gagnant se mette directement en contact avec lui pour convenir d'un nouveau dépôt. En cas de non réponse du gagnant à cet avis endéans le délai imparti suivant la première date de passage à domicile, le ou les cadeaux gagnés redeviendront propriété de IP Plurimedia S.A.
Une fois livré, le gain ou le prix est sous l'entière responsabilité du gagnant. Toute perte ou tout retour ainsi que les frais y afférents ne seront pas pris en charge par IP Plurimedia S.A.

6. Identification du gagnant
Le gagnant accepte de se prêter à des opérations promotionnelles diverses, notamment par des interviews, des prises de vues et des citations de son nom à publier notamment dans la presse écrite et audiovisuelle et sur Internet.

7. Limites particulières
Le personnel de RTL.be, RTL-TVI, CLUB RTL, PLUG RTL, IP, Radio Contact, Bel RTL, des opérateurs audiotexte ou internet et annonceurs de leurs éventuels sous-traitants pour le concours et de leurs agences de publicité et de communication, ne peuvent participer aux concours RTL, que ce soit personnellement ou par l'intermédiaire de membres de leur famille ou de cohabitants résidant sous leur toit.
La participation de tout mineur d'âge sera soumise à l'accord écrit et préalable d'un parent ou d'une personne en ayant la charge.
En cas de cessation de l'activité de la société offrant le cadeau avant la livraison de celui-ci, IP Plurimedia S.A. se réserve le droit d'annuler le concours ou d'en modifier le prix. En pareil cas, IP Plurimedia S.A. se trouve dégagée de toute responsabilité tant à l'égard des participants qu'à l'égard du gagnant.

Tout gain entraîne automatiquement l'impossibilité de remporter un autre gain sur RTL.be, RTL-TVI, CLUB RTL ou PLUG RTL et ce, pour une durée de **2 mois minimum**, pour ledit gagnant et pour tout membre de sa famille ou cohabitant résidant sous son toit.

8. Modalités de réclamation

Toute contestation ou réclamation relative aux jeux-concours est à envoyer par lettre recommandée à IP Plurimedia S.A., avenue Georgin 2 à 1030 Bruxelles.

9. Demande d'information relative au concours

Il ne sera répondu à aucune demande relative aux jeux-concours par téléphone.

10. Contrôle du concours (en plus des modalités de réclamation)

Les jeux-concours sont placés de manière générale sous le contrôle du service concours de IP Plurimedia S.A. et de manière particulière, vu l'importance des cadeaux, sous le contrôle d'un huissier de justice.

Dans le cadre d'un jeu intégré dans une émission, en cas de problème technique, de dérangement, d'incompréhension ou de conflit quant à la question ou la réponse, en cas d'incompréhension ou de conflit quant à quelque autre partie de l'émission, incluant l'utilisation du système informatique, la décision du Producteur de l'émission est souveraine.

11. Formule d'adhésion et de communication du règlement du concours

Le fait de participer aux jeux-concours de IP Plurimedia S.A. implique l'adhésion au présent règlement.

Le présent règlement est communiqué à toute personne qui en fait la demande écrite. Il est également publié sur le site internet correspondant à l'action ou sur le site générique du média organisateur.

12. Données à caractère personnel

Toutes les données à caractère personnel (nom, adresse et coordonnées téléphoniques des participants) sont conservées par IP Plurimedia S.A. dans le but du déroulement du concours et de vous tenir informé de nos activités. Les données seront enregistrées dans les fichiers de IP Plurimedia S.A. et sont destinées à l'usage interne. Conformément à la loi du 8 décembre 1992 sur la protection de la vie privée, vous disposez à tout moment, et ce sans frais supplémentaire, du droit d'accès et de rectification à ces données ainsi que du droit d'opposition. Pour toute demande concernant la protection de vos données personnelles, vous pouvez nous envoyer un e-mail à info@rtltvi.be ou contacter le responsable du traitement à l‘adresse suivante : Protection vie privée Avenue Jacques Georgin, 2 1030 Bruxelles